

La Maison-Dieu, 168, 1986, 143-152

Monique BRULIN

RENCONTRE EUROPÉENNE DES SECRÉTAIRES NATIONAUX DE LITURGIE

DU 26 au 31 mai 1986, s'est tenue à Lisbonne la huitième rencontre regroupant sur un plan européen les Secrétaires des Commissions nationales de Liturgie¹. Sur 23 pays concernés, 16 étaient représentés, avec, parfois, deux délégués pour un même pays, afin de tenir compte des particularités dues à la langue ou à d'autres subdivisions.

Les Commissions nationales étaient ainsi représentées :

Allemagne (Rép. Fédérale) Heinrich RENNINGS ; Angleterre et Pays de Galles Edward MATTHEWS ; Autriche Rupert SCHINDLAUER ; Belgique (langue flamande) Peter d'HAESE ; (langue française) Ghislain PINCKERS ; Écosse Joseph. BOYD ; Espagne Andrès PARDO ; France Gaston SAVORNIN (actuel Président de la Rencontre) ; Grèce Dimitrios ROUSSOS ; Irlande Sean SWAYNE ; Italie Michelangelo GIANNOTTI ; Luxembourg Émile SEILER ;

1. Les Rencontres européennes, qui ont lieu en principe tous les deux ans, regroupent les Secrétaires des Commissions liturgiques nationales. Leur but est double : information mutuelle sur la situation pastorale et les problèmes d'actualité ; approfondissement de l'une ou l'autre question de pastorale sacramentelle. Sur l'origine de ces rencontres, voir LMD 128, 1976, 140-146.

Pays-Bas Evert P. de JONG; Pologne Franciszek MALACYNSKI; Portugal Anibal RAMOS; Suisse (langue allemande) Thomas EGLOFF; (langue française) Jean-Claude CRIVELLI; Yougoslavie (Slovénie) Marijan SMOLIK.

Participaient également :

Mgr Albino Mamede CLETO, évêque auxiliaire de Lisbonne, représentant la Commission nationale de Liturgie et délégué du Conseil des Conférences épiscopales européennes — Mgr Piero MARINI pour la Congrégation pour le Culte divin — Arthur WAIBEL de l'Institut de Trèves, pour le secrétariat de la Rencontre — Monique BRULIN du Centre national de Pastorale Liturgique (Paris) à titre d'expert pour la réflexion théologique concernant le thème de travail.

Le Cardinal Antonio RIBEIRO, archevêque de Lisbonne a honoré de sa présence quelques moments de la rencontre.

Le thème principal : « Rôle et fonctions des laïcs dans la liturgie » avait été choisi dans la perspective du prochain synode de 1987 à Rome.

Sans prétendre ici relater le détail d'un travail résultant d'une préparation de plusieurs mois et enrichi par des échanges alternés entre groupes linguistiques et assemblées générales, nous donnons les principaux accents de cette réflexion.

LES QUESTIONS SÉLECTIONNÉES

Pour préparer l'étude du thème choisi, un rapport avait été demandé à chaque pays selon un questionnaire assez détaillé. A partir de ces rapports, les membres du bureau ont pu sélectionner treize questions qui semblaient appeler un approfondissement. Nous en résumons ici l'argument.

1. Fondement théologique du rôle des laïcs :

Le motif de l'appel fait aux laïcs est parfois le manque de prêtres. Peut-on repérer aussi les motifs qui ne dépendent pas d'une situation d'exception ?

2. Fondements théologiques et facteurs d'ordre culturels

Si l'on considère les limites qui s'imposent à la prise en charge par les laïcs de certaines fonctions ecclésiales dans la liturgie et la pastorale des sacrements, proviennent-elles de difficultés d'ordre théologique, canonique ou culturel ? La situation des femmes pose de ce point de vue un certain nombre de questions.

Quant aux facteurs favorables à un développement des rôles et des fonctions des laïcs, en ce même domaine, que peut indiquer le contexte des divers pays ?

3. Le rôle de l'évêque dans la promotion des ministères de laïcs

Ministres ordonnés et ministres laïcs ont en commun, outre le baptême et la confirmation, le fait d'avoir été appelés, directement ou indirectement par l'évêque. Comment s'établissent les bases de la collaboration ?

4. Le Code de Droit canonique et les ministères de laïcs

Certains canons indiquent de manière précise le rôle des laïcs comme, par exemple, les canons 230, 766, 1112, etc. D'autres semblent inviter à faire preuve d'imagination. Comment cela se traduit-il dans les divers pays ?

5. Les ministères institués (Canon 230 § 1)

Ce canon rappelle *Ministeria Quaedam*. Comment est-il appliqué ? Le *motu proprio* de 1972 prévoyait que les Conférences épiscopales pourraient demander au Saint-Siège l'éventuelle reconnaissance d'autres ministères institués. En quels domaines serait-ce souhaitable ?

6. Les laïcs dans la préparation aux sacrements

Même dans les pays où les prêtres sont encore nombreux, des laïcs participent à la préparation aux sacrements auprès des enfants, des jeunes, des adultes. Comment ce rôle est-il perçu, favorisé, soutenu ?

7. La « présidence » par des laïcs de certains actes liturgiques

C'est la cas notamment pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtre, les funérailles et, plus exceptionnellement, le baptême ; la question se pose parfois pour le mariage. Quels éléments de discernement apporter ?

8. Le cas des prêtres « accompagnateurs » ou « modérateurs »

C'est, par exemple, la situation envisagée par le canon 517 § 2 du Code de Droit canonique. Comment cela est-il appliqué ? Comment aider les prêtres à comprendre et à pratiquer cette manière d'exercer le ministère presbytéral ?

9. Formation des laïcs

Dans tous les pays un effort a été fait pour former les personnes qui accomplissent des services liturgiques ou qui s'investissent dans la préparation des sacrements. Quels sont les problèmes rencontrés et les solutions apportées : programmes et moyens de formation, documents élaborés, etc.

10. Missions des laïcs dans l'Église et dans le monde

Ceci rejoint plus directement le thème du Synode de 1987. L'animation des assemblées chrétiennes crée souvent

d'autres solidarités ecclésiales. En quoi le rôle des laïcs dans la pastorale sacramentelle et liturgique est-il ordonné à un meilleur accomplissement de la mission de l'Église dans le monde? Que faut-il promouvoir pour que cet objectif soit compris, recherché et atteint?

11. Assemblées dominicales en l'absence de prêtre

Cette réalité qui se trouve déjà évoquée à l'occasion des questions précédentes méritait, selon le souhait de plusieurs secrétaires nationaux, d'être étudiée plus particulièrement.

12. Une mentalité de « consommateurs » à faire évoluer

Plusieurs rapports avaient souligné qu'un grand nombre de chrétiens restent encore marqués par une mentalité de « consommateurs » dans les célébrations liturgiques.

Quels facteurs seraient à prendre en compte à ce sujet dans le contexte ecclésial et social de chaque pays?

13. Les permanents laïcs

En se référant à l'expérience des divers pays, qu'est-ce qui apparaît souhaitable et possible en ce domaine?

LES LIGNES DE FORCE DU DÉBAT

Pour chacune des questions que nous venons de mentionner le débat s'est trouvé engagé par un rappel du sens et de la portée de la question, une synthèse des éléments recueillis à ce sujet dans les réponses des divers pays et une amorce de réflexion théologique.

Voici quelques lignes de force qui peuvent être dégagées de l'ensemble de la réflexion :

La responsabilité des baptisés

La plupart des pays soulignent une conscience croissante, chez les catholiques d'Europe, de leur responsabilité dans la vie et l'action de l'Église. Cette conscience est un des fruits de Vatican II, qu'évêques et prêtres ont contribué à favoriser en bien des cas. Parmi les éléments favorables, citons l'influence des synodes diocésains, voire, à plus large échelle (en Allemagne, Suisse, Pologne...), les travaux et orientations de certaines Conférences épiscopales (France, Angleterre) la capacité des responsables en place à déléguer des responsabilités aux laïcs.

En plusieurs rapports s'exprime le souhait de voir reprécisé le fondement théologique du rôle des laïcs dans la liturgie. Un échange entre les représentants des divers pays permet de réaffirmer que ces fonctions particulières des laïcs plongent leurs racines dans la participation active des baptisés-confirmés aux célébrations liturgiques et surtout, à l'eucharistie. Ainsi, députés par les sacrements de l'initiation à participer à la mission de l'Église (*Lumen Gentium* 33), les baptisés peuvent être « appelés à coopérer plus immédiatement à l'apostolat hiérarchique, en vue de certaines fonctions ecclésiastiques à but spirituel ».

Les facteurs culturels d'une évolution

Parmi les facteurs qui ont permis une réelle prise de responsabilité par des laïcs dans le service liturgique, certains changements culturels ont une part importante : disparition d'une mentalité de castes, élévation du niveau culturel, contexte où la tradition catholique est devenue minoritaire, développement des conseils pastoraux etc.

Certaines discriminations demeurent cependant, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à certaines fonctions liturgiques. On peut observer que ceci reste étroitement lié à la place qui est faite aux femmes dans la société. L'exclusion des femmes du lectorat et de

l'acolytat est ressentie comme discriminatoire en plusieurs pays où, de fait, elles accomplissent ces fonctions.

Certains ont fait remarquer à cet endroit que l'on confie à des femmes des fonctions liées à une responsabilité de plus grande ampleur comme : présider la prière d'une assemblée le dimanche. Comment situer avec justesse les différents aspects de la mission ?

Quant aux ministères « institués » (lecteur ou acolyte) on peut constater qu'ils n'existent dans la plupart des pays que comme une étape vers le diaconat, avec quelques exceptions, en Italie, en France, dans un diocèse d'Autriche, en Angleterre et quelques paroisses aux Pays-Bas et en Flandre. Deux raisons à cela : l'exclusion des femmes et le fait de considérer ces ministères comme des étapes de transition.

Des actions significantes

Les ministères exercés, de fait, par les laïcs qui font les lectures, donnent la communion, président aux célébrations de l'assemblée et aux funérailles, servent à l'autel, leur sont confiés de manières très diverses : présentation du candidat par le curé de la paroisse, lecture du texte de nomination de la part de l'évêque, rite approprié. Aucune différence n'apparaît alors entre hommes et femmes.

Un souhait est exprimé par les participants de la rencontre pour que puisse être revue la proposition des ministères « institués » en fonction de la pratique effective et des nécessités réelles. Sans toutefois durcir l'idée d'institution, mais en donnant aux personnes qui accompliraient certaines fonctions importantes pour les célébrations, pendant une période de temps suffisamment longue, le soutien nécessaire pour leur formation, pour l'évaluation de leur tâche, pour leur insertion dans des équipes pastorales.

Plusieurs soulignent l'attention qu'il faut porter aux charismes et à l'expérience, en reconnaissant que ce qui est accompli par les laïcs n'est pas seulement d'ordre fonctionnel, mais se trouve porteur de sens. Reconnaître ce capital

symbolique des baptisés, dans son fondement théologique-même, engage aussi à le mettre en jeu dans des actions significantes.

Un enjeu important pour la foi

Dans le domaine de la préparation aux sacrements, on constate que la participation des laïcs semble pouvoir progresser dans la mesure où existe une organisation un peu officielle et structurée (que ce soit en paroisse ou dans le cadre de la catéchèse), sinon ils ont parfois le sentiment de travailler dans le vide et peuvent être découragés, surtout dans un contexte de mal-croyance.

Leur soutien est sans doute un enjeu important pour la foi ; d'autant qu'ils sont des témoins actifs et des relais nécessaires à ceux qui n'ont souvent plus d'autres occasions de contact avec l'Église. La formation en est un facteur important pour donner les éléments d'un réel discernement et pour apprendre à ne pas se décourager si l'on ne voit pas les fruits immédiats d'une action entreprise. L'enthousiasme des laïcs dépend aussi d'une possibilité de prendre des initiatives dans une réelle coresponsabilité.

Des situations de « présidence » liturgique

Parmi les fonctions exercées dans la liturgie, les situations où des laïcs sont amenés à présider des assemblées de prière ont retenu l'attention tout particulièrement :

Notamment, des célébrations du dimanche en l'absence de prêtre sont organisées en plusieurs pays d'Europe : France, Allemagne Fédérale, RDA, Autriche, Pays-Bas, Espagne et Portugal. Elles comportent généralement une liturgie de la Parole et une liturgie de communion, parfois elles suivent davantage la structure de l'Office (laudes ou vêpres), ce qui suppose une certaine familiarité avec le chant psalmique.

La présidence peut être exercée par des laïcs en d'autres

circonstances comme les funérailles (signalé en beaucoup de pays). Parfois se pose la question de la célébration du baptême et du mariage, mais aucune décision n'a été prise jusqu'ici.

Lorsque les textes officiels utilisent le mot de présidence pour des fonctions accomplies par des laïcs, ils semblent accorder ce terme avec l'idée de soutenir, entraîner la prière d'une assemblée. Il faut sans doute distinguer les cas où il s'agit d'une simple prière d'assemblée et ceux où il s'agit de célébrer un sacrement qui incorpore à l'Église, ou de manifester dans le rassemblement chrétien un aspect essentiel de la vie de l'Église (célébrer le baptême, célébrer le Dimanche, ou les funérailles par exemple). En ces derniers cas, la personne qui préside doit répondre d'un lien à l'Église et à ses responsables pastoraux qui soit clair pour tous.

La question des « permanents »

S'agissant de la question des permanents, on peut observer deux types de situations : celles où l'activité permanente couvre un large domaine de la pastorale avec, dans certains cas, une organisation précise de la fonction : assistants pastoraux ou paroissiaux (Allemagne, Autriche, Suisse romande). Celles correspondant à des activités plus spécifiques comme, par exemples, chantres, organistes.

Une question qui demeure difficile en beaucoup de pays est celle du soutien financier : la permanence suppose que l'on puisse assurer ses moyens d'existence. Un effort pour développer des solutions en ce domaine est nécessaire dans la mesure où l'existence de permanents, loin de disqualifier l'action des bénévoles, peut la soutenir efficacement. A condition que les permanents veillent à partager leurs responsabilités et à susciter d'autres disponibilités pour la mission.

Un effort de formation à poursuivre

La formation est revenue fréquemment dans les échanges comme une préoccupation majeure. On souhaite qu'elle soit à la fois spirituelle, biblique, technique, avec un certain apprentissage de la négociation. Un constat est que l'on demande beaucoup aux laïcs, mais qu'il y aurait également beaucoup à faire pour la formation des prêtres : tout d'abord dans les séminaires (où, presque partout, la liturgie reste négligée ou peu reliée à une théologie pastorale) ensuite, en des lieux où les prêtres puissent vérifier ensemble comment ils se situent avec des laïcs et comment ils perfectionnent leur compétence en liturgie et pastorale des sacrements.

Des témoins à la croisée de mondes divers

La description du rôle des laïcs dans la pastorale sacramentelle et liturgique montre qu'ils rencontrent sur ce terrain des mondes divers : jeunes, santé, domaine culturel, mariage et famille ; de plus, certaines institutions — les conseils pastoraux, notamment — font apparaître une articulation effective entre les diverses manières de participer à la mission de l'Église dans son ensemble.

★ ★ ★

Outre le thème principal choisi pour cette rencontre, les participants ont pu évoquer les points forts de l'activité pastorale et les travaux des Commissions Nationales de Liturgie dans les divers pays.

La prochaine rencontre aura lieu en 1988. Le thème retenu étant : « Piété populaire et liturgie ».

Monique BRULIN